

SAGE

Aisne Vesle Suipe

Tableau de bord

Bilan 2015



s.i.a.ba.ve



Préambule

Le SAGE Aisne Vesle Suipe est en phase de mise en œuvre depuis son approbation par arrêté interpréfectoral le 16 décembre 2013. Il comprend une série de 83 dispositions, qui peuvent aller de la simple recommandation à la demande de mise en compatibilité, et 5 règles.

Pour assister la CLE dans le pilotage du SAGE, un tableau de bord est établi chaque année. En fonction des résultats de suivi obtenus, il permet d'orienter la mise en œuvre des préconisations du SAGE dans un souci d'efficacité.

Il a été décidé d'établir chaque année un tableau de bord reprenant quelques indicateurs significatifs et faciles à calculer et d'indiquer les actions phare contribuant à la mise en œuvre de chaque disposition. Les informations présentées sont celles mises à la disposition de la cellule d'animation et peuvent être incomplètes. Nous remercions les structures qui ont communiqué des données permettant de rédiger ce tableau de bord.

Sommaire par objectifs

Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage	3
Amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles	6
Préservation et sécurisation de l'alimentation en eau potable	12
Préservation et restauration	15
de la qualité des milieux aquatiques et humides	15
Inondations et ruissellement.....	20
Gouvernance	23
Règlement	25

Version soumise à l'approbation de la CLE le 21 novembre 2017

Mot du Président

Le travail de concertation lancée depuis 2004 a abouti fin 2013 avec l'approbation du SAGE qui fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau sur notre territoire. Vous trouverez ci-après l'avancement à l'issue de la 2^{ème} année de mise en œuvre.

2015 a été une année particulière ; la Commission Locale de l'Eau n'étant plus effective à partir de fin mars (pas de renouvellement de l'arrêté de composition de CLE suite aux élections départementales). Néanmoins les acteurs en place ont poursuivi leurs actions. Parmi les actions phare de cette année on notera le lancement de l'étude de gouvernance qui permettra de mettre en place une organisation efficace pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Il faut également mentionner le renforcement de l'animation, catalyseur pour le lancement d'actions : Le territoire du SAGE est intégralement couvert par des contrats d'application avec la signature du contrat global d'actions Suipe Loire et deux nouvelles aires d'alimentation de captages sont dotées d'une animation.

Rendez-vous l'année prochaine pour un nouveau point d'avancement.

Francis BLIN

Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage



Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage

Enjeu : Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage

Objectif : Satisfaire les besoins des usagers en maintenant le bon état quantitatif des eaux souterraines demandé par la DCE (Directive Cadre européenne sur l'Eau)

Les trois masses d'eau souterraines du SAGE sont en bon état quantitatif. On peut toutefois observer localement des problèmes d'alimentation sur certains captages destinés à l'alimentation en eau potable (AEP) en période de basses eaux.

d1 : Encourager les économies d'eau par des campagnes de sensibilisation



- Sensibilisation des particuliers

La sensibilisation des particuliers n'a pas été évaluée cette année mais doit être sensible à celle de 2014.

- Sensibilisation des irrigants

A notre connaissance, aucune action n'a été menée auprès des irrigants du territoire du SAGE.

- Sensibilisation des industriels

Lors des diagnostics eau qu'elle réalise auprès des entreprises, la CCI de l'Aisne aborde la consommation. 4 industriels du territoire ont bénéficié d'un diagnostic en 2015.

D'autre part, la CCI a organisé une réunion d'information sur le thème récupération des eaux de pluie pour le process. 17 personnes représentant 15 entreprises se sont réunies à Berry-au-Bac.

d2 : Responsabiliser les usagers par la facturation des consommations réelles



Hormis dans l'agglomération rémoise, il y a peu de compteurs collectifs.

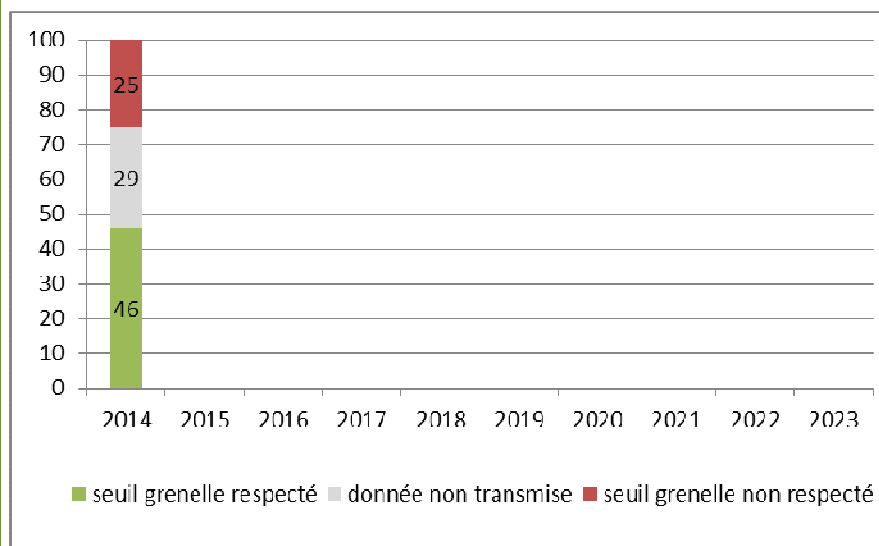
Reims Métropole a lancé une opération de remplacement de ces compteurs collectifs par des compteurs individuels. En 2015, 485 logements ont été individualisés.

d3 : Améliorer les rendements des réseaux d'eau en réduisant les pertes



L'indicateur n'a pas été calculé pour 2015 (manque important de données). Néanmoins aux vues des données récoltées, la tendance devrait être semblable à 2014.

Indicateur : % de structures compétentes en AEP respectant les valeurs seuils demandées par le Grenelle (85% ou 65% +1/5 ILC*)



*ILC : Indice linéaire de consommation = V moyen journalier consommé et vendu en m^3 / linéaire de réseaux hors branchements en km

Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage

d4 : Mettre en place une gestion volumétrique des prélèvements pour l'irrigation

Les organismes uniques demandés par la disposition n'ont pour l'instant pas été mis en place.

d5 : Optimiser les consommations en eau pour l'irrigation

Cette disposition n'a pas été mise en œuvre.

Objectif : Assurer la vie dans les cours d'eau

Les cours d'eau crayeux, dont le débit est fortement influencé par le niveau de la nappe, sont sujets à des assecs fréquents en période d'étiage.

L'Aisne et la Suipe voient leur débit fortement diminuer en aval de zones de prélèvements importants : en aval de la prise d'eau dans l'Aisne pour alimenter le canal et la centrale hydroélectrique de Bourg-et-Comin et en aval du pôle de compétitivité (prélèvements en nappe) et du champ captant de l'agglomération rémoise sur la Suipe.

d6 : Compléter le réseau de mesures des ressources souterraines et superficielles

- Eaux superficielles

La station limnimétrique demandée dans le SAGE n'a pas été installée sur la Miette. Seules les données issues de la campagne de jaugeage 2014-2015 effectuée par la DREAL Picardie dans le cadre de l'étude du fonctionnement hydrologique-hydrogéologique du bassin versant de la Miette sont disponibles.

- Eaux souterraines

La synthèse des piézomètres n'a pas été faite.

Cette disposition est à mettre en œuvre sur la période 2017-2019

d7 : Effectuer un suivi de l'étendue des assecs au niveau des stations ONDE (Observatoire National des Débits d'Etiage)

L'ONEMA n'a pas intégré le suivi de l'étendue des assecs à son protocole de suivi, trop chronophage et difficile à mettre en œuvre.

Un bilan ponctuel de l'assec de la Miette a été réalisé par la cellule d'animation du SAGE. En juillet la Miette était assec de l'amont de Juvincourt-et-Damary à la confluence avec l'Aisne (l'amont n'a pas été prospecté).

d8 : Evaluer l'impact des prélèvements en nappe sur les débits des cours d'eau

La synthèse des prélèvements par sous-bassin n'a pas été réalisée.

d9 : Réaliser une étude sur les causes des assecs de la Miette

L'étude lancée en 2014 a conclu à un phénomène naturel, avec plusieurs hypothèses d'impact des activités anthropiques.

d10 : Mettre en œuvre une gestion concertée des prélèvements dans les situations de pénurie

La commission prévue dans le SAGE n'a pas encore été créée.

d11 : Respecter les débits minimums biologiques ou débits réservés

Seul, le contrôle régulier du débit réservé à Berry-au-Bac a été effectué à travers les données du site vigicrues.

Aucun débit minimum biologique n'a été fixé.

Amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles

Version soumise à l'approbation de la CLE le 21 novembre 2017



Amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles

Enjeu : Amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles

Objectifs : Atteindre le bon état chimique des eaux souterraines demandé par la DCE et défini dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et atteindre le bon état chimique et écologique des eaux superficielles demandé par la DCE et défini dans le SDAGE

Les eaux souterraines du SAGE sont dégradées par l'ammonium, les nitrates et pesticides.

Les eaux superficielles du territoire du SAGE sont polluées par des substances d'origine industrielle (HAP, métaux, micropolluants...), agri / viticole (pesticides, nutriments, cuivre...) et domestique / urbaine (nutriments, HAP, pesticides).

d12 : Renforcer le suivi de la qualité des rivières et des milieux aquatiques



Pas de suivi particulier pour l'année 2016

d13 : Collecter les données relatives à la qualité des eaux souterraines



Une synthèse de la qualité des masses d'eau souterraines du SAGE a été lancée. Elle sera finalisée en 2017.

d14 : Améliorer la connaissance des substances toxiques dangereuses et en identifier la source



Tous les polluants déclassants ont été identifiés dans le suivi RSDE en place. Il n'est donc pas nécessaire d'étendre le suivi.

d15 : Amélioration de la connaissance sur les substances émergentes



Les campagnes de mesure n'ont pas encore commencé.

Cette disposition est à mettre en œuvre sur la période 2017-2019

d16 : Améliorer la connaissance sur les eaux pluviales urbaines et viticoles



Les rejets d'eaux pluviales n'ont pas encore été recensés.

Cette disposition est à mettre en œuvre sur la période 2017-2019

d17 : Former les professionnels, élèves et apprentis de l'artisanat, de l'agriculture et de la viticulture aux bonnes pratiques



Pas de demande d'intervention suite au mail envoyé en 2014 aux différents lycées et organismes de formation en artisanat, agriculture et viticulture.

A noter que le CIVC intervient auprès des élèves et apprentis afin de promouvoir la viticulture durable.

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de Reims Métropole est également intervenue auprès du lycée professionnel Europe à Reims dans le cadre de la journée « santé environnement solidarité citoyenneté ».

d18 : Réduire les pollutions diffuses en zone agricole en incitant à une agriculture économe en intrants



Sur l'AOC Champagne, plus de 17 000 vignerons (nombre supérieur au nombre d'exploitants en raison des possibles doublons d'envoi) reçoivent un message technique hebdomadaire durant la campagne végétative visant à diffuser les stratégies de protection du vignoble et les pratiques

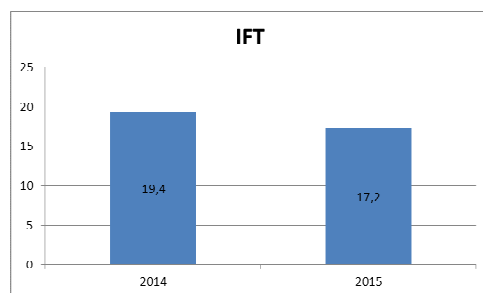
Amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles

agronomiques conformes aux objectifs de la viticulture durable définies par le groupe de concertation technique. Le nombre de professionnels touchés a fortement augmenté cette année grâce à la diffusion par les distributeurs champenois, également membres du Réseau de Suivi biologique du Territoire.

Comme l'année passée, 3 500 exemplaires du guide pratique de viticulture durable ont été distribués.

L'indice QSA (quantités totales de produits phytosanitaires appliqués) n'a pas été calculé pour 2015.

L'IFT, indice de fréquence de traitement (nombre de doses homologuées/ha/an), est de 17,2 en 2015. *NB : L'IFT est extrêmement variable suivant les années. Aucune conclusion ne peut être tirée en ne comparant que 2 années.*



Un bilan des résultats sur le site pilote de 46 ha de vignes dont les eaux ruissellent vers le bassin d'orage de Cernay-lès-Reims a été réalisé en 2015 par la Chambre d'agriculture de la Marne en partenariat avec le projet OBSERVOX. Ce bilan vise à mettre en adéquation les molécules phytosanitaires retrouvées dans les eaux ruissellement et les pratiques viticoles et à proposer des pistes d'actions.

d19 : Assurer un épandage de proximité respectueux des ressources en eau



Comme en 2014, les organismes départementaux centralisant les plans d'épandage ne sont que très rarement consultés en amont du dépôt de dossier d'autorisation ou de déclaration d'épandage de boues. Toutefois il n'y a pas de tension concernant la disponibilité des terres épandables.

d20: Etendre les bandes enherbées à tous les cours d'eau



La cartographie des cours d'eau soumis à l'implantation obligatoire d'une bande enherbée n'a pas encore été mise à jour.

d21 : Diminuer le risque de pollutions ponctuelles liées aux activités agri/viticoles



4 démonstrations collectives de matériel (pulvérisateurs fluo, poudreuses et effeuilleuses) ont été réalisées par la Chambre d'Agriculture de la Marne et le CIVC dans la Marne dont 1 sur le territoire du SAGE (Villers-Marmery). Sur l'AOC Champagne, 52 animations ont été réalisées regroupant 435 participants et permettant le réglage de 293 pulvérisateurs.

d22 : Développer des aires de remplissage/lavage collectives



2 nouvelles aires ont été initiées en 2015 sur les aires d'alimentation des captages grenelles de Gueux et de Reims Couraux portant à 4 le nombre d'aires collectives sur le territoire du SAGE.

d23 : Améliorer la connaissance sur l'impact des réseaux de drainage et si nécessaire améliorer la qualité de leur rejet



Le projet test n'a pas encore été mis en place.

Cette disposition est à mettre en œuvre sur la période 2020-2023

d24 : Limiter le risque d'application directe de produits phytosanitaires à tous les points d'eau connectés directement ou



Amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles

indirectement aux cours d'eau

Les arrêtés relatifs à l'utilisation de produits phytosanitaires visant à étendre la zone de non traitement n'ont pas été révisés par les préfets.

d25 : Réduire l'utilisation de pesticides par les collectivités



En 2015, 3 nouvelles communes ont adhéré à la charte d'entretien des espaces publics (Fismes, Pontfaverger, Sept-Saulx). Cela porte à 15 communes du SAGE + le PNR de la Montagne de Reims le nombre de signataires des chartes (carte en annexe 2).

Bien que certaines communes ne soient pas engagées dans la charte d'entretien des espaces publics en 2015, l'utilisation des pesticides par les collectivités est en baisse.

Les cellules d'animation captages continuent à promouvoir la charte et plus généralement la non-utilisation de produits phytosanitaires.

En Champagne-Ardenne, 2 matinées de démonstration (1 dans les Ardennes et 1 dans la Marne) et 4 journées techniques (1 dans chaque département) en partenariat avec le comité régional du tourisme ont été organisées par la FREDON Champagne-Ardenne. 1 journée de démonstration a été organisée en Picardie (dans l'Oise) par la FREDON Picardie dans le cadre du plan régional écophyto.

Le SIABAVE a organisé une réunion d'information sur le 0 phyto à destination des communes axonaises du SAGE en partenariat avec la FREDON Picardie et le CPIE de l'Aisne.

Le CPIE de l'Aisne propose des formations à destination des élus et agents réparties sur le département tout au long de l'année.

d26 : Sensibiliser les jardiniers amateurs aux bonnes pratiques phytosanitaires



Reims Métropole et l'association l'école des jardiniers ont lancé une opération « Jardin O naturel » de 12 soirées et 9 ateliers qui ont eu lieu à Reims, Sillery, Taissy, Cernay-les-Reims, Prunay, Puisieux et Cormontreuil.

Le CPIE de l'Aisne a poursuivi ces soirées et animations à l'échelle du département (pas d'animation sur le territoire du SAGE).

d27 : Améliorer les pratiques phytosanitaires des professionnels non agricoles



Pas d'information sur l'évolution des pratiques des gestionnaires d'infrastructures. Néanmoins beaucoup d'entre eux étaient déjà en zéro phyto ou engagés dans une démarche de réduction des phytos l'année passée.

Suite aux échanges entre le golf de Gueux et l'animatrice captage du syndicat de la Garenne et entre la cellule d'animation du SAGE et la FREDON CA, il ressort que la gestion des terrains de golfs est très professionnalisée et que la marge de manœuvre est très limitée.

Les entrepreneurs du paysage n'ont pas été rencontrés pour l'instant.

d28 : Entretenir les bassins d'eaux pluviales



2 dossiers loi sur l'eau soumis à l'avis du SAGE en 2015 étaient concernés par cette disposition. Ils étaient tous deux compatibles.

d29 : Poursuivre la mise aux normes des industries, des PME/PMI et TPE/TPI et favoriser les technologies propres



Conseil :

Amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles

4 industriels axonais ont bénéficié d'un diagnostic dans lequel la gestion des produits et déchets dangereux, les eaux usées liées à l'activité et la pollution accidentelle sont abordées, réalisé par la CCIt de l'Aisne.

Dans la Marne (seul département vinicole du SAGE), 46 centres de pressurage se sont vus apporter un conseil individualisé portant sur la mise en place d'un dispositif d'épuration ou sur l'amélioration de l'existant. Sur l'AOC 93,1% des centres de pressurage sont équipés d'un dispositif d'épuration. Plus de 99% des effluents sont ainsi traités.

Animation :

Une réunion départementale sur les systèmes de traitement des eaux applicables en industrie a été organisée à Braine par la CCI de l'Aisne. 18 personnes représentant 12 entreprises y ont participé.

d30 : Améliorer la collecte des déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD)



Le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux de Champagne Ardenne n'a pas encore été mis à jour.

d31 : Faciliter l'accès des gestionnaires de stations d'épuration (STEP) à une assistance technique



Le forum d'échange sur l'assainissement collectif n'a pas été mis en place. Le Conseil Départemental de la Marne n'a pas revu les prix de son assistance technique, aucune collectivité n'est adhérente à l'aide technique départementale dans ce département.

d32 : Réaliser un bilan annuel des rejets des stations d'épuration (domestiques, militaires et industrielles) par masse d'eau



Ce bilan n'a pas été réalisé.

d33 : Optimiser la collecte et le transport des eaux usées



Les diagnostics et réhabilitations de réseau se poursuivent. La quasi-totalité des structures intercommunales compétentes en assainissement collectif et quelques communes réalisent des contrôles des branchements. Le niveau de service est variable (uniquement contrôle lors des ventes, contrôles dans le cadre d'une opération ponctuelle ou contrôles dans le cadre d'un programme général).

d34 : Etablir des autorisations de rejet pour les rejets non domestiques



L'indicateur n'a pas été évalué en 2015. En 2014, un peu plus de 25% des structures compétentes en assainissement collectif mettent en place des conventions de raccordement avec les industriels. Aucune structure ne conventionne avec les artisans.

d35 : Limiter les apports d'eaux usées au cours d'eau en période de pluie



Les déversoirs d'orage n'ont pas encore été recensés.

Cette disposition est à mettre en œuvre sur la période 2017-2019

d36 : Poursuivre la mise aux normes des stations d'épuration



D'après le portail d'information sur l'assainissement communal, 14 stations d'épuration sont non-conformes en performances et/ou en équipement. 5 d'entre elles ne respectent pas leurs normes de rejet. Les causes de conformité pour les autres sont un manque de données d'autosurveillance (et donc potentiel non-respect des normes de rejets) ou des charges de pollution organique entrante anormalement basses ou hautes.

d37 : S'assurer de la mise en place et du fonctionnement efficace et opérationnel des SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)



La situation est similaire à celle de l'année passée :

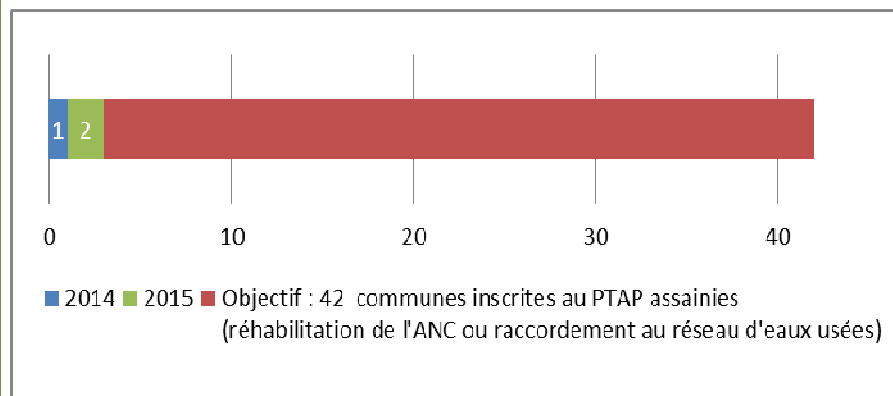
100% des communes sont couvertes par un SPANC. Toutefois toutes les installations n'ont pas encore été contrôlées. D'autre part, seuls quelques SPANC sont compétents pour la réhabilitation des installations. La prise de cette compétence par la collectivité permet d'augmenter le nombre d'installations réhabilitées. La Communauté de Communes du Chemin des Dames s'est dotée de cette compétence en 2015.

d38 : Traiter les points noirs de l'assainissement non collectif



L'identification des installations les plus impactantes a été réalisée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (42 communes inscrites au PTAP).

En 2015, la CC du Val de l'Aisne a finalisé l'opération groupée de réhabilitation de Glennes. Prunay a été raccordée à la station d'épuration de Saint-Brice-Courcelles.



Préservation et sécurisation de l'alimentation en eau potable

Version soumise à l'approbation de la CLE le 21 novembre 2017



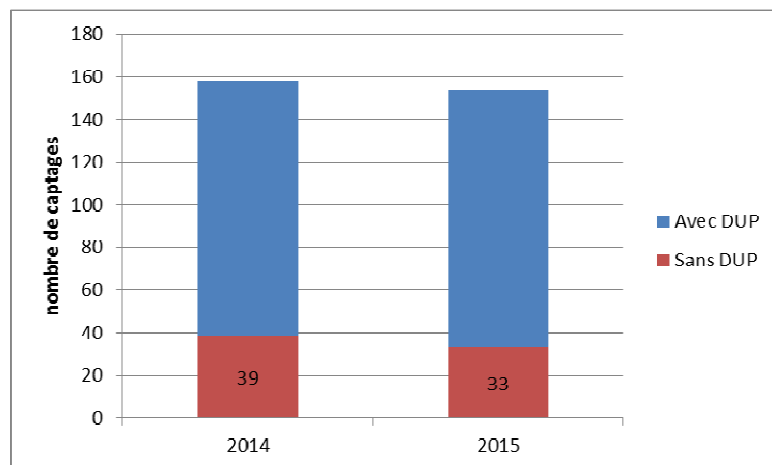
Enjeu : Préservation et sécurisation de l'alimentation en eau potable

Objectif : Préserver ou reconquérir la qualité des eaux brutes

d39 : Déterminer les périmètres de protection et respecter les servitudes et prescriptions relatives à ces derniers



En 2015, 6 captages ont obtenu leur DUP (et la DUP de 3 captages a été révisée). 4 captages présentant des problèmes de qualité ont été fermés et les communes alimentées par ces captages raccordées au réseau de Reims Métropole. Un captage présentant des problèmes de colmatage a été fermé et un nouveau captage a été créé. Un peu plus de 20% des captages du SAGE n'ont toujours pas leur DUP.



d40 : Délimiter les aires d'alimentation des captages (AAC) prioritaires et élaborer les plans d'action



En 2015, le syndicat des Eaux de la Garenne a délimité l'AAC hydrogéologique des captages d'Ormes et de Thillois portant à 33 (dont 22 sensibles sur 53) les captages avec une AAC hydrogéologique délimitée sur le territoire du SAGE. 8 autres captages sensibles disposent d'une AAC topographique ou délimitée dans le cadre de l'étude DUP.

d41 : Faire émerger une animation sur les captages prioritaires et centraliser les données



3 nouvelles AAC (Villers-aux-Nœuds, Beaumont-sur-Vesle et Ormes-Thillois) se sont vues dotées d'une animation en 2015. 7 AAC disposent à présent d'une animation de la part de la collectivité (Fléchambault, Couraux, Auménancourt, Villers aux Nœuds, Beaumont-sur-Vesle, Gueux et Ormes-Thillois).

d42 : Mettre en œuvre des actions préventives de lutte contre les pollutions sur les aires d'alimentation de captage



La chambre d'agriculture de la Marne accompagne les agriculteurs et viticulteurs des AAC de Couraux, Fléchambault, Villers-aux-Nœuds (ces trois AAC sont regroupées sous l'appellation « Grand Couraux »), des AAC de Gueux et de Vadenay vers la diminution des intrants. Une sensibilisation des exploitants des AAC de Witry-lès-Reims et de Chenay est réalisée.

La chambre d'agriculture de l'Aisne sensibilise les agriculteurs de l'AAC de Guignicourt à la mise en place d'actions visant à diminuer les nitrates et pesticides dans les eaux brutes.

Un nouveau dispositif de mesures agri-environnementales nommé MAEc est proposé en 2015. Les territoires de Vadenay et de Guignicourt

Préservation et sécurisation de l'alimentation en eau potable (AEP)

ont été ouverts aux MAEc. 3 exploitants se sont engagés sur l'AAC de Vanenay (portant à 11% de la SAU la surface couverte par des MAE (MAEt et MAEc) en 2015) et aucun pour l'AAC de Guignicourt. Les AAC du Grand Couraux et de Gueux n'ayant pas été ouvertes aux MAEc, le taux d'engagement des MAE reste inchangé : 16% de la surface de l'AAC du Grand Couraux et 41% de l'AAC de Gueux sont concernés par des MAE.

Pour plus de précisions sur les actions menées sur les AAC, les rapports d'activité du Syndicat des Eaux de la Garenne et de la cellule de protection de la ressource de Reims Métropole sont disponibles.

Objectif: Satisfaire les besoins en eau potable d'un point de vue qualitatif et quantitatif

d43 : Réaliser un schéma de sécurisation à l'échelle du SAGE



Le schéma de sécurisation n'a pas encore été réalisé.

d44 : Garantir une distribution pérenne d'eau conforme



En 2015, 1 unité mobile de traitement était encore en place. Une commune a été interconnectée à une ressource conforme permettant ainsi de plus avoir recours à une unité mobile.

d45 : Elaborer et tester un document de gestion de crise à l'échelle de chaque structure compétente en eau potable



Aucun document de gestion de crise n'a été envoyé aux structures compétentes en eau potable.

d46 : Intégrer les capacités d'alimentation en eau potable en amont des projets d'aménagement



Aucun indicateur n'a été étudié pour cette disposition.

Préservation et restauration de la qualité des milieux aquatiques et humides



Enjeu : Préservation et restauration de la qualité des milieux aquatiques et humides

Objectif : Atteindre le bon état écologique demandé par la DCE vis-à-vis des conditions hydromorphologiques

d47 : Développer des actions pédagogiques concernant les milieux aquatiques et humides



Le plan de communication n'est pas encore établi. Toutefois on notera que beaucoup d'actions de sensibilisation ont été lancées :

L'association des maires de la Marne et le CPIE de l'Aisne en partenariat avec le SIABAVE ont organisé des classes d'eau pour les élus respectivement sur le département de la Marne et sur le territoire du contrat Aisne et Vesle axonaise. Au cours de ces classes d'eau, une journée était consacrée aux milieux aquatiques et humides.

L'Union des syndicats de rivière de l'Aisne et le SIABAVE ont emmené les délégués syndicaux sur le terrain afin de les sensibiliser sur les actions à mener pour atteindre le bon état écologique.

L'Union des syndicats a diffusé aux délégués des syndicats adhérent à l'Union deux retours d'expérience sur la continuité écologique et la maîtrise du ruissellement et de l'érosion. Le SIABAVE a communiqué dans une de ses newsletters sur une action de restauration.

27 classes d'eau à destination des scolaires ou enfants (maisons de quartier, familles rurales) ont été menées sur le territoire (à Vailly-sur-Aisne, Bétheny, Cormontreuil, Fismes, Hermonville, Reims, Rosnay, Suippes et Vandeuil).

Lors de la journée mondiale des zones humides 2015, la fédération de pêche de l'Aisne a proposé une animation sur la frayère de Courcelles-sur-Vesle.

Lors de la randonnée annuelle de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château, une sensibilisation sur le site Natura 2000

des coteaux calcaires du Tardenois et du Valois comprenant des sources, petits marais de pentes et prairies humides a été réalisée. Une infolettre sur ce site a été publiée.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) a organisé plusieurs sorties sur des zones humides :

- 2 sorties sur la Réserve naturelle régionale des Marais des Trous de Leu (RNR MTDL) : 1 dans le cadre de la Fête de la Nature et 1 pour les participants à l'assemblée générale du conservatoire
- 1 sortie sur le marais de Courmelois dans le cadre de l'animation Natura 2000 et "jardins des mots"

Le CENCA a également organisé une journée d'échange sur le Liparis, une conférence sur le thème des réserves naturelles régionales avec présentation de la RNR MTDL et publié une lettre d'information de la RNR MTDL.

d48 : Compléter la cartographie du réseau hydrographique et assurer la protection des petits cours d'eau dans les documents d'urbanisme



L'instruction gouvernementale du 3 juin 2015 a demandé à chaque département de travailler à l'élaboration d'une cartographie des cours d'eau. Cette cartographie est en cours sur les 3 départements concernés par le SAGE.

d49 : Cartographier les espaces de mobilité des cours d'eau dans les documents d'urbanisme



Les espaces de mobilité n'ont pas été cartographiés.

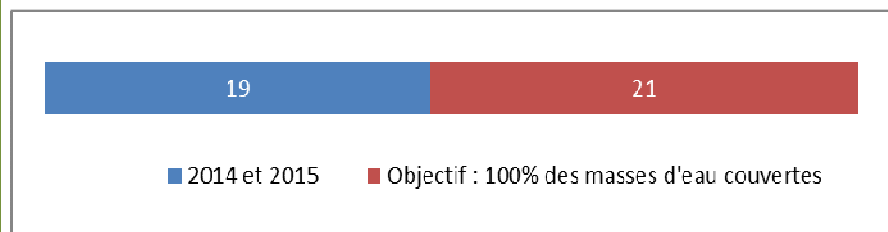
d50 : Favoriser l'émergence de maîtrises d'ouvrage pour l'entretien et la restauration des milieux aquatiques



Le nombre de masses d'eau couvertes (50% du linéaire à minima) par une

Préservation et restauration de la qualité des milieux aquatiques et humides

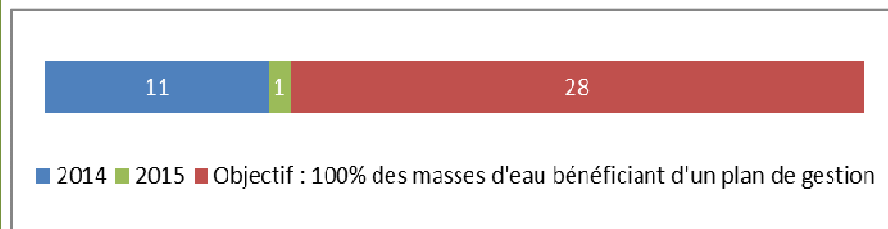
structure compétente n'a pas évolué.



d51 : Assurer une gestion écologique des cours d'eau



Les travaux sur la Suipe ont débuté cette année, portant à 12 le nombre de masses d'eau bénéficiant d'un plan de gestion.



Parmi ces plans de gestion bons nombres ne contiennent pas d'actions visant à reconquérir la qualité hydromorphologique des cours d'eau.

d52 : Informer et conseiller les riverains sur l'entretien du cours d'eau



Les structures compétentes communiquent sur leurs actions sans toutefois mettre en place d'actions de communication spécifiques.

La structure porteuse du SAGE n'a pas communiqué auprès des riverains des communes non couvertes par une structure compétente en aménagement de rivière.

Cette disposition est à mettre en œuvre sur la période 2017-2019

d53 : Aménager ou effacer les ouvrages ne permettant pas d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs



Le comité d'expert chargé d'identifier les ouvrages à aménager ou effacer n'a pas encore été créé.

2 ouvrages ont été effacés en 2015 : 1 sur la Suipe à Saint-Etienne (MO privée) et 1 sur la Noblette à La Cheppe (MO : Communauté de Communes Suipe et Vesle).

d54 : Maintenir une ripisylve adaptée



Aucune action de communication n'a été faite auprès des propriétaires riverains sur l'impact des peupliers en bord de berge.

d55 : Adapter les pratiques sylvicoles aux caractéristiques des milieux



Les zones sur lesquelles l'implantation de peuplier est déconseillée n'ont pas encore été cartographiées.

d56 : Protéger les forêts alluviales dans les documents d'urbanisme



Aucun indicateur n'a été étudié pour cette disposition.

d57 : Concilier l'extraction de granulats et la protection des milieux remarquables



La compatibilité des Schémas Départementaux des Carrières (SDC) de la Marne (approuvé le 14 novembre 2014) et de l'Aisne (approuvé le 15 décembre 2015) a été analysée. Ils ont été rédigés en prenant en compte

Préservation et restauration de la qualité des milieux aquatiques et humides

les différents enjeux liés à l'eau et du SAGE, et ne semblent donc pas incompatibles avec cette disposition. La compatibilité du SDC des Ardennes sera analysée lors de sa révision.

d58 : Elaborer un plan de réaménagement des carrières



Ce plan n'a pas encore été réalisé.

d59 : Diminuer les volumes de matériaux alluvionnaires utilisés



Le recyclage des matériaux et l'utilisation noble des matériaux alluvionnaires sont des objectifs des Schémas Départementaux des Carrières de l'Aisne et de la Marne. Les taux de recyclage sont faibles mais augmentent. Néanmoins l'utilisation de matériaux recyclés ou la réutilisation des matériaux déblayés n'est que très peu prônée dans les commandes publiques et privées et dans les décisions financières associées. D'autre part, le développement de recyclage nécessite la mise en place de filières complètes (déconstruction, centres de recyclages, réutilisation) très peu développées sur le territoire.

d60: Recenser les plans d'eau existants d'eau et encadrer leur gestion



La situation n'a pas évolué depuis l'année dernière. Aucun plan de gestion n'a été élaboré par la structure porteuse du SAGE.

Cette disposition est à mettre en œuvre sur la période 2017-2019

Objectif : Protéger les espèces patrimoniales

d61: Préserver et restaurer les habitats des espèces menacées protégées



Aucune action visant à préserver ou restaurer les habitats des espèces menacées protégées n'a été menée.

d62 : Restaurer et entretenir des frayères



L'Entente Oise Aisne a restauré 2 frayères sur l'Aisne, à Maizy et à Vailly-sur-Aisne(02).

Cette disposition est à mettre en œuvre sur la période 2017-2019

d63 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes



Le CPIE de l'Aisne a organisé une journée « Connaître, reconnaître et lutter contre les plantes exotiques envahissantes dans l'Aisne » s'adressant en priorité aux élus et agents.

L'Entente Oise Aisne sur l'Aisne et le SIABAVE sur la Vesle mènent des actions de lutte contre la renouée du japon.

Objectif : Préserver les zones humides

d64 : Assurer la préservation des zones humides dans les documents d'urbanisme



Lorsque la CLE est interrogée dans le cadre de l'élaboration de la révision des documents d'urbanisme, la cartographie des zones humides est transmise. A noter que la DDT de la Marne consulte le SAGE dans le cadre des porter à connaissance.

La cellule d'animation du SAGE a réalisé des réunions d'information à destination des élus de 132 des 277 communes du SAGE. 52 communes étaient représentées.

d65 : Identifier les zones humides prioritaires et le dispositif de protection adapté à chaque zone humide



Les zones humides prioritaires n'ont pas été identifiées.

d66 : Préserver, entretenir et restaurer les zones humides



Le nombre de sites humides gérés par les conservatoires d'espaces naturels sur le territoire du SAGE en 2015 n'a pas évolué (8 dans la Marne et 2 dans l'Aisne). Mais une convention de gestion avec 2 agriculteurs a été signée sur le site Natura 2000 « Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois ».

Le groupe de travail « Zones humides » n'a pas commencé à travailler sur une charte de gestion des zones humides.

d67 : Protéger les zones humides sur le long terme via leur acquisition par des structures publiques



Aucune collectivité n'a fait l'acquisition de zones humides en 2015.

Inondations et ruissellement

Version soumise à l'approbation de la CLE le 21 novembre 2017



Inondations et ruissellement

Enjeu : Inondations et ruissellement

Objectif : Réduire le risque inondations et coulées de boues

d68 : Recenser les voies d'écoulement préférentielles



Les voies d'écoulement préférentielles n'ont pas été recensées.

d69 : Privilégier les techniques et systèmes cultureux limitant le ruissellement et les coulées de boues



Le CIVC et la Chambre d'agriculture de la Marne continuent la promotion de l'enherbement des vignes qui permet de limiter le ruissellement. Aucune action envers le monde agricole n'a été menée.

d70 : Aménager les versants pour limiter l'impact du ruissellement



1 commune a réalisé son schéma général hydraulique et son étude parcellaire en 2016. 1 autre commune a mis à jour ces documents.

1 association de propriétaires a réaménagé un bassin en 2015.

A notre connaissance aucun aménagement d'hydraulique douce n'a été réalisé en 2015.

La cellule érosion de la Chambre d'agriculture de la Marne a diffusé 3 lettres érosion vignoble et a rédigé un article dans la Champagne viticole.

d71 : Réaliser un zonage d'assainissement pluvial dans les communes



Un zonage pluvial a été approuvé en 2015, portant à 7 le nombre de communes disposant d'un zonage pluvial.



d72 : Limiter les volumes et les vitesses de transfert des eaux pluviales urbaines



En 2015, deux dossiers loi sur l'eau soumis à l'avis de la CLE devaient être compatibles avec la disposition 72. Ils étaient tous deux compatibles.

d73 : Réserver des espaces pour la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme



Aucun indicateur n'a été étudié pour cette disposition.

d74 : Cartographier les champs d'expansion de crues et assurer leur préservation



Aucun champ d'expansion de crues n'a été cartographié depuis l'approbation du SAGE.

d75 : Etudier l'impact cumulatif des carrières sur le risque d'inondations



Cette étude n'a pas été lancée.

Inondations et ruissellement

d76 : Mettre en place une gestion concertée des ouvrages



Cette étude n'a pas été lancée.

d77 : Cartographier l'aléa inondation



Cette étude n'a pas été lancée.

d78 : Améliorer l'information des élus et de la population face au risque inondation



Le document visant à informer les élus de leurs responsabilités et de la marche à suivre en cas d'inondation n'a pas encore été réalisé.

A notre connaissance il n'y a pas eu de repère de crues de posés en 2015.

Gouvernance

Version soumise à l'approbation de la CLE le 21 novembre 2017



Gouvernance

Enjeu : Gouvernance

Objectif général : Partager une vision globale pour la gestion de l'eau

d79 : Mutualiser les moyens pour une meilleure gestion des installations d'épuration et d'alimentation en eau potable



Aucun indicateur n'a été étudié pour cette disposition.

d80 : Améliorer et partager les compétences des agents territoriaux dans le domaine de l'eau et des milieux associés



La réunion d'information sur le 0 phyto était ouverte aux agents (cf. d25).

d81 : Créer et faire vivre une structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE



Le SIABAVE a lancé une étude de gouvernance visant à définir le scénario d'organisation optimal pour l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018 et le portage du SAGE.

d82 : Associer la CLE à l'élaboration et à la révision des documents d'urbanisme



La CLE est associée à l'élaboration du SCoT de la Champagne Picarde. Par contre aucune commune n'a associé la CLE dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de sa carte communale ou de son PLU. La cellule d'animation participe néanmoins à l'élaboration du PLU de Braine car le SIABAVE est convié.

Depuis 2014, dans le cadre des porter à connaissance, la DDT de la Marne transmet une note sur le SAGE aux communes lançant

l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme.

d83 : Faire évoluer le SAGE en fonction des évolutions réglementaires et des nouvelles connaissances acquises



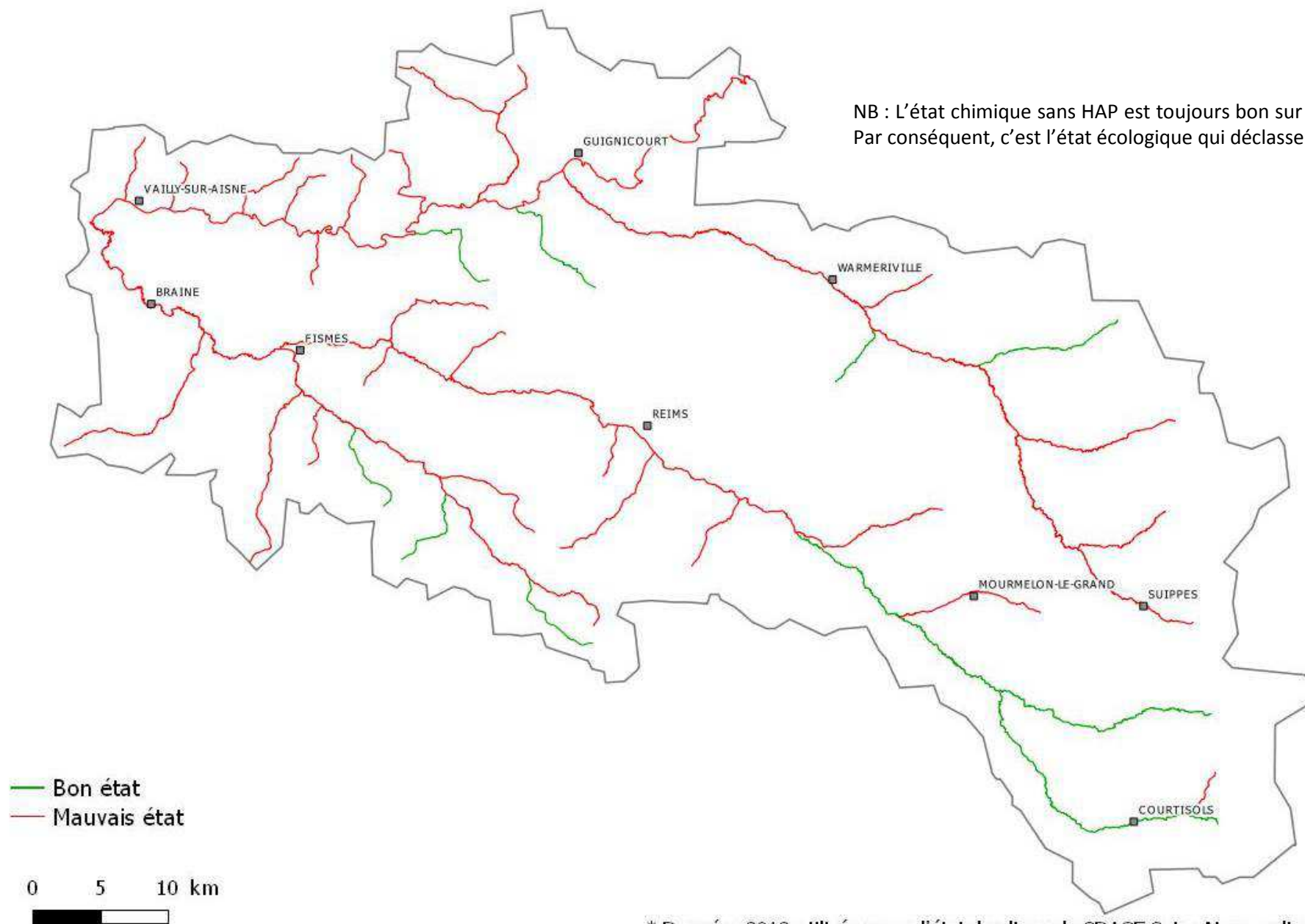
La révision du SAGE n'est prévue que pour 2016 au plus tôt.

Annexes



Annexe 1 : Etat global des masses d'eau du SAGE Aisne Vesle Suipe sans HAP (données 2012)

NB : L'état chimique sans HAP est toujours bon sur le territoire du SAGE.
Par conséquent, c'est l'état écologique qui décline les masses d'eau



* Données 2012 utilisées pour l'état des lieux du SDAGE Seine Normandie 2016-2020

Annexe 2 : Collectivités signataires des chartes régionales d'entretien des espaces publics en 2016

